



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE (PJJ)
98, quai de la Rapée
75570 - Paris cedex 12
T. 01 43 47 81 80 – F. 01 43 47 83 47

MAÎTRE
D'OUVRAGE

PROJET DE RENOVATION DE L'UNITE EDUCATIVE D'HEBERGEMENT COLLECTIF DE VILLIERS-SUR-MARNE

PHASE DCE DESCRIPTIF LOT N°09 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - PEINTURES



aklaarchitectes

AKLA ARCHITECTES
60 rue des Vignoles
75020 - PARIS
T. 01 43 71 71 71

ARCHITECTE
MANDATAIRE

 **GEC ingénierie**

Groupe d'étude et de coordination pour le bâtiment et l'industrie

GEC

Tour d'Asnières
4 Avenue Laurent Cély
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
T.01 55 20 93 50

INGENIERIE

INGENIERIE TCE

REFERENCE DOCUMENT	DU	EMETTEUR	CODE AFFAIRE	TYPE DE DOCUMENT	INDICE	DATE
		GEC	3620	Notice	1	Mai 2026

SOMMAIRE

CHAPITRE 0 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES.....	5
Art. 0. 1 - Objet du document	5
Art. 0. 2 - Consistance des travaux	5
Art. 0. 3 - Visite des lieux	5
Art. 0. 4 - Normes et règlements	5
Art. 0. 5 - Marques et fournisseurs	6
Art. 0. 6 - Hypothèse de base	6
0.6.1 - Charges climatiques	6
0.6.2 - Charges sismiques	6
0.6.3 - Charges d'exploitation (selon Eurocode 1 et Annexe Nationale Française)	6
0.6.4 - Amiante	6
0.6.5 - Plomb	6
0.6.6 - Termites	7
0.6.7 - Etanchéité à l'air	7
Art. 0. 7 - Remarque sur les études d'exécution	7
Art. 0. 8 - Echantillons & prototype	7
Art. 0. 9 - Matériaux	7
Art. 0. 10 - Prise de possession	7
Art. 0. 11 - Tolérances d'exécution	7
Art. 0. 12 - Essais techniques	7
Art. 0. 13 - Protection des ouvrages	8
Art. 0. 14 - Nettoyage de chantier	8
Art. 0. 15 - Tolérances d'exécution et de poses pour les ouvrages en carrelage	8
Art. 0. 16 - Ragrée pour les sols	8
Art. 0. 17 - Mise en œuvre des revêtements de sols durs	9
Art. 0. 18 - Traitement des joints	9
Art. 0. 19 - Joints de retraits et de scies	9
Art. 0. 20 - Classement UPEC des différentes pièces	9
Art. 0. 21 - Prescriptions techniques pour « sols souples »	9
0.21.1 - Traitement des joints	9
0.21.2 - Ragrée pour les sols	10
0.21.3 - Mise en œuvre des sols souples	10
0.21.3.1 - Conditions de pose	10
0.21.3.2 - Adhésifs	10
0.21.3.3 - Pose du revêtement souple	10
0.21.3.4 - Traitement des joints de lés	11
Art. 0. 22 - Prescriptions techniques « sols durs »	11
0.22.1 - Tolérances d'exécution et de poses pour les ouvrages en carrelage	11
0.22.2 - Ragrée pour les sols	11
0.22.3 - Mise en œuvre des revêtements de sols durs	11
0.22.4 - Mise en œuvre des revêtements muraux durs collés	11
Art. 0. 23 - Prescriptions techniques « Peinture »	12
0.23.1 - Réception des subjectiles et des supports	12
0.23.2 - Etude préalable	12
0.23.3 - Travaux préparatoires	12
0.23.4 - Peintures employées & classement environnement « Ecolabel »	12
0.23.5 - Classement des qualités et d'aspects des peintures	12
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS	14
Art. 1. 1 - Ragrée	14
Art. 1. 2 - Chapes allégées	14
Art. 1. 3 - Système d'Etanchéité Liquide (S.E.L.)	14
Art. 1. 4 - Système de Protection à l'Eau (S.P.E.C.)	15
Art. 1. 5 - Sous-couche phonique pour carrelage	15

Art. 1. 6 - Revêtements de sols	15
1.6.1 - Sol souple linoleum – S1	16
1.6.2 - - Escaliers en revêtement linoleum – S1	16
1.6.3 - Revêtement carrelage en grès cérame format 20cmx20cm- S2	16
1.6.4 - Revêtement carrelage en grès cérame format 40cmx40cm– S3	17
1.6.5 - Tapis de sol encastré dans cadre métallique - S4	18
Art. 1. 7 - Revêtements sur murs.....	18
1.7.1 - Faïence toute hauteur – R1	18
1.7.2 - Faïence dossierer – R2.....	18
1.7.3 - Protection murale - R3	19
Art. 1. 8 - Couvre joint sur joint de dilatation	19
CHAPITRE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE	20
Art. 2. 1 - Préparation des subjectiles	20
Art. 2. 2 - Peinture polyuréthane acrylique de sol – S5	20
Art. 2. 3 - Peinture sur béton	20
Art. 2. 4 - Peinture sur supports plâtre ou enduits.....	21
Art. 2. 5 - Peinture sur supports plâtre type PREGYWAB.....	21
Art. 2. 6 - Peinture sur ouvrages métalliques	21
Art. 2. 7 - Peinture ou lasure sur menuiseries bois	22
Art. 2. 8 - Peinture sur réseaux PVC, cuivre, métallique	22
Art. 2. 9 - Nettoyage de fin de chantier.....	22
2.9.1 - Généralités	22
2.9.2 - Conditions d'intervention	23
2.9.3 - Etendue des prestations	23
2.9.4 - Description des travaux.....	23
2.9.4.1 - Nettoyage des sols.....	23
2.9.4.2 - Vitrerie - Miroiterie.....	23
2.9.4.3 - Châssis de façade.....	23
2.9.4.4 - Equipements sanitaires.....	23
2.9.4.5 - Petits équipements divers	23
2.9.4.6 - Dépoussiérage	23
CHAPITRE 3 - VARIANTE.....	25
Art. 3. 1 - VARIANTE 5 - Faïence.....	25

CHAPITRE 0 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

Art. 0. 1 - Objet du document

Le présent descriptif a pour but de définir les travaux et fournitures nécessaires à l'exécution des travaux de Revêtements de sols et sur mur et de peinture à réaliser dans le cadre du projet de rénovation de l'unité éducative d'hébergement collectif de Villiers-sur-Marne.

Art. 0. 2 - Consistance des travaux

L'entreprise doit les travaux et les prestations ci-après :

- La réception des supports
- Les sous-couches phoniques
- La réalisation des chapes, y compris les pentes selon nécessité
- Les ouvrages d'étanchéités sols et parois
- La pose collée ou scellée des revêtements de sols durs
- La pose collée des revêtements muraux durs
- La réalisation du ragréage
- La fourniture et pose des sols souples
- L'insertion des profils de finitions.
- L'exécution de ses travaux par des personnes qualifiées et conformément aux règles, DTU et normes en vigueur.
- Ses autocontrôles (internes, essais COPREC, etc...) et la fourniture de ceux-ci à la maîtrise d'œuvre.
- La mise en place des protections et mesures de sécurité du personnel,
- La mise en place de la clôture pour délimiter les zones d'activité,
- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits, matériaux définis dans le Descriptif,
- Le matériel, les échafaudage et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- La protection de ses ouvrages, jusqu'à réception.
- L'évacuation et le transport, de tous les gravats en décharge publique,
- Le nettoyage en cours et fin du chantier,
- Le dossier des ouvrages exécutés.

Art. 0. 3 - Visite des lieux

L'entreprise est réputée avoir visité les lieux préalablement à la remise de son offre, et ne pourra arguer un quelconque écart éventuel entre ces plans et la réalité, pour justifier un supplément à son marché.

Art. 0. 4 - Normes et règlements

Les travaux de toute nature du présent document seront soumis dans les articles qui vont suivre, impérativement, sauf dérogation formelle et précise aux normes suivantes :

- EUROCODES,
- Spécifications des Cahiers Techniques Générales éditées par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et tous Documents Techniques Unifiés (D.T.U.),
- Répertoire des ensembles et des éléments fabriqués du bâtiment édité sous les auspices du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (R.E.E.F) et composé de documents qui font l'objet de l'agrément du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment après avis et sur proposition de la Commission de la Codification Technique,
- Normes Françaises de l'Association de Normalisation (A.F.N.O.R.) homologuées par arrêté ministériel à la date de la soumission,
- La législation concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs.
- Législations, Règlements, normes & DTU, en vigueur à la date de soumission

Et en particulier :

- Le règlement de sécurité incendie contre les risques d'incendie et de panique / Bâtiment d'habitation
- Les D.T.U ; liste ci-après non limitative.
- Les CPT – Documents généraux d'Avis Techniques :
 - GS 12 → Revêtements de sols et produits connexes

- Les règles et/ou recommandations professionnelles, ci-après :
 - Règles APSAD (Assemblée Plénière de Société d'Assurances Dommages)
 - Règles APSEL (Association Professionnelle pour les mises en œuvre des Etanchéités Liquides)
- Normes NF énumérées dans les DTU et les annexes, ainsi que l'ensemble des normes régissant les produits & matériaux mis en œuvre sur le chantier.
- Normes NF P 0 – Bâtiment & génie civil
 - NF P 04 - Tolérances
 - NF P 61 à NF P 62 - Sols, revêtements & Cloisons
- Avis techniques délivrés par le CSTB pour les produits ou les procédés non traditionnels utilisés par l'entrepreneur.
- Tous les procédés et toutes les techniques mis en œuvre dans le cadre de la construction devront être titulaires d'un avis technique en cours de validité.

Enduits, liants hydrauliques « DTU 26 » :

- NF DTU 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
 - Normes homologuées DTU 26.2 □ P1-1, P1-2 & P2

Revêtements durs « D.T.U 52.1 » :

- NF DTU 52.1 Revêtements de sols scellés
 - Norme homologuées NF DTU 52.1 P1-1, P1-2 & P2
- NF DTU 52.10 Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chapes ou dalle flottante et sous carrelage scellé
 - Normes homologuées NF DTU 52.10 P1-1, P1-2 & P2
- NF DTU 52.2 Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles
 - Normes homologuées NF DTU 52-2 P1-1-1, P1-1-1/A1, P1-1-2, P1-1-2/A1, P1-1-3, P1-1-3/A1, P1-2, P1-2, P1-2/A1, P2 & P2/A1.

Revêtements souples « DTU 53 » :

- DTU 53-1 Revêtements de sol textiles
 - Normes homologuées NF P62-202-1 & 202-2
- NF DTU 53.2 Revêtements de sols PVC collés
- Normes homologuées NF DTU 53-2 P1-1, P1-2 & P2

Art. 0. 5 - Marques et fournisseurs

Le présent C.C.T.P. fait parfois référence à des produits et à des marques précises de manière à fixer les qualités minimales d'aspect et techniques des prestations à fournir par l'Entrepreneur. Ce dernier a la possibilité de proposer d'autres produits de qualités équivalentes sous réserve de l'accord du Maître d'Œuvre.

Art. 0. 6 - Hypothèse de base

0.6.1 - Charges climatiques

- Vent : Zone 2 site normal.
- Neige : Zone 1A.

0.6.2 - Charges sismiques

- Eurocodes 8 : Zone 1

0.6.3 - Charges d'exploitation (selon Eurocode 1 et Annexe Nationale Française)

- Logements : 150 kg/m²
- Bureaux : 250 kg/m²
- Circulations : 250 kg/m²
- Espaces bureaux non cloisonnés : 350 kg/m²
- Salle d'action collective : 400 kg/m²
- Locaux techniques : 500 kg/m²
- Cuisine : 500 kg/m²

0.6.4 - Amiante

L'amiante a été retiré par les travaux du lot 01.

0.6.5 - Plomb

La peinture au plomb a été retirée par les travaux du lot 01.

0.6.6 - Termites

Selon l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2000 et du 13 novembre 2000, l'avenue Camille Roy n'est pas implantée dans une zone contaminée.

0.6.7 - Etanchéité à l'air

L'étanchéité à l'air des bâtiments devra respecter l'objectif mesuré de :

- $Q_4 < 1 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ pour une mesure parois déperditives.

Le test d'étanchéité à l'air pour l'ensemble du bâtiment sera réalisé par le lot menuiseries extérieures.

Art. 0. 7 - Remarque sur les études d'exécution

L'entreprise ne pourra procéder à l'exécution des ouvrages avant que les plans correspondants n'aient obtenu l'accord écrit et sans réserve du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle ; elle aura à sa charge la diffusion des éléments (plans, note de calcul, avis techniques, etc. ...) en un nombre d'exemplaire suffisant pour le bon déroulement du chantier.

Un délai minimum est nécessaire pour l'approbation des plans. A cet effet, à la signature du marché, l'entreprise établira un planning détaillé d'exécution et de diffusion des études prévoyant des délais suffisants pour l'approbation des plans.

L'entreprise établira la liste des plans d'exécution mise à jour en permanence ; cette liste sera affichée dans la salle de réunion du chantier. Un dossier de tous les plans d'exécution à jour sera mis à la disposition du Maître d'œuvre.

Tous les tirages de plans établis par l'entreprise sont à sa charge exclusive et seront réalisés en nombre suffisant pour le bon déroulement des études et du chantier.

Les plans d'exécution seront réalisés en conformité avec les plans du Maître d'œuvre. Aucun élément ne pourra être ajouté pour diminuer les portées, les sections et les épaisseurs des ouvrages sans l'accord du Maître d'œuvre. Les dimensions des retombées de poutre et les hauteurs sous faux - plafonds seront respectées compte tenu du passage de tous les réseaux.

Art. 0. 8 - Echantillons & prototype

Avant toute exécution, plusieurs échantillons de chaque produit seront présentés par l'Entreprise et soumis à l'agrément de la Maîtrise d'Œuvre.

Art. 0. 9 - Matériaux

Les produits à mettre en œuvre sont désignés dans le présent devis descriptif par leur famille d'appartenance.

Il est fait mention de leur marque, mais l'Entreprise a la faculté de proposer d'autres produits que ceux cités. Dans ce cas, l'Entreprise devra joindre, à l'appui de sa proposition, la liste des produits qu'elle se propose d'utiliser, dont les familles seront obligatoirement équivalentes à celles imposées dans le présent devis descriptif.

Tous les produits devront provenir de fabricants notoirement connus, et devront être accompagnés de leur fiche d'identification avec une attestation du fabricant des produits que l'Entreprise se propose d'utiliser indiquant qu'il est en mesure de vérifier, par analyse à sa charge, que tout produit prélevé sur le chantier vient de ses usines et est conforme à la proposition et qu'il dispose, dans la région, d'un représentant technique qualifié.

Art. 0. 10 - Prise de possession

Au niveau de l'interface entre corps d'état : l'Entrepreneur vérifiera, tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages exécutés ou à réaliser par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses propres prestations

Art. 0. 11 - Tolérances d'exécution

Les tolérances d'exécution sont celles définies par les DTU et Normes.

Art. 0. 12 - Essais techniques

Les essais techniques seront entrepris à la demande du Maître d'Œuvre ou du Bureau de Contrôle aussi souvent que nécessaire pour assurer le respect des qualités exigées dans les documents du marché. Ces essais techniques, dont le coût est compris dans le montant forfaitaire des travaux, comprendront notamment :

- L'analyse d'échantillons des matériaux utilisés,
- Les prélèvements sur place pour le contrôle de la composition des revêtements, de la nature et des épaisseurs des matériaux utilisés,
- Essais de résistance mécanique des matériaux,
- Essais de contrôle des caractéristiques physiques de matériaux,

Les essais seront réalisés dans des laboratoires agréés par le Maître d'Œuvre et feront l'objet de procès-verbaux portant mention de :

- L'identification du laboratoire d'essais,
- L'origine, la nature et la date de prélèvement des matériaux,
- La destination des matériaux (emplacement, chantier),
- La date des essais,
- Le rappel des qualités exigées,
- Les résultats des essais et leur conclusion.

Art. 0. 13 - Protection des ouvrages

L'entrepreneur devra assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux en particulier dans les zones d'activité des autres entreprises.

Pose de protection des sols :

dès la pose réalisée aussi bien pour les sols souples que les sols carrelés, et aussi longtemps que les autres entreprises auront des travaux à réaliser dans les locaux. Les membranes doivent être suffisamment épaisses pour résister aux outils et à la circulation piétonne : bâches en polyéthylène (PE) traitées anti-dérapant ou molletonnées, ou feuilles de polypropylène

Art. 0. 14 - Nettoyage de chantier

L'entreprise est tenue de procéder, à ses frais, à un nettoyage hebdomadaire sur toutes les zones où elle intervient, pour débarrasser les surfaces des matériaux inutilisés et déchets de mise en œuvre.

Prévoir un nettoyage d'OPR et un nettoyage toutes surfaces de livraison, y compris l'ensemble des vitrages.

Si cela s'avère nécessaire, la Maîtrise d'Œuvre se réserve la possibilité de missionner le lot gros œuvre pour effectuer le nettoyage en lieu et place de l'entreprise, les frais correspondants étant portés au compte de l'entreprise par le biais du compte inter-entreprises ou le compte prorata.

Art. 0. 15 - Tolérances d'exécution et de poses pour les ouvrages en carrelage

Tolérance sous règle de 200 cm :

- Planéité : 1,5 mm
- Décalage du niveau initial : 3 mm
- Alignement des joints : < 1,2 mm
- Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement alignés.

Art. 0. 16 - Ragréage pour les sols

Le présent lot exécutera un ragréage sur toute la surface du plancher et cela conformément aux préconisations du fabricant. La prestation comprend :

La préparation des supports :

- Le grattage des colles et des anciens ragréages, la reprise des fissures
- Le nettoyage, dégraissage et dépoussiérage
- L'application d'un primaire d'accrochage adapté (pour sol absorbant ou non)
- L'exécution d'un ragréage de classe :
 - P3S (ragréage résine et fibré) → pour les bureaux et circulations des bureaux et autres locaux classés P3 ou P3S selon la notice sur le classement UPEC des locaux de Novembre 2004.

- P4S (ragréage résine et fibré) de type P4SR de chez WEBER ou équivalent, épaisseur selon classement du local (variation de 3 à 10 mm) → pour les locaux classés P4 ou P4S, selon la notice sur le classement UPEC des locaux de Novembre 2004.
- Ponçage des sols,
- Reprises ponctuelles et ponçage.

Art. 0. 17 - Mise en œuvre des revêtements de sols durs

Pose collée

Pose collée à l'aide d'un mortier colle mince spécial bénéficiant d'un Avis Technique C.S.T.B. et choisi en fonction des supports et matériaux.

Avant pose, préparation des supports comprenant :

- Sols béton : ragréage P3S ou P4S selon classement des locaux
- Murs béton : brossage des bétons, ragréage si nécessaire.
- Cloisons plâtre : brossage et égrenage des plâtres.

Art. 0. 18 - Traitement des joints

Joints de dilatation

A l'aplomb des joints de dilatation situés contre paroi verticale :

- Au droit de ce joint de dilatation, l'entreprise laissera un vide de même largeur.
- Ce dernier sera rempli par un joint mastic élastomère de première catégorie.
- A l'aplomb des joints de dilatation l'entreprise prévoira la fourniture et la pose d'un profil de chez Schlüter ou équivalent.
- Le profil sera en aluminium ou en laiton selon la couleur du revêtement de sol retenu.

Art. 0. 19 - Joints de retraits et de scies

Les joints de retraits seront rebouchés (après séchage du dallage), l'entreprise prévoira :

- Le nettoyage du joint,
- L'application d'un primaire d'accrochage adapté au produit de remplissage,
- Le remplissage par une résine époxydique coulante avec sablage ou sable quartz.
- Traitement des fissures de 0,4 à 4 mm d'épaisseur. Pour les fissures, l'entreprise de Gros-Œuvre prévoira :
 - L'ouverture des fissures
 - L'application d'un primaire d'accrochage (de type acétate de polyvinyle) adapté au produit de remplissage (le primaire employé possédera un avis technique et devra être recommandé par le fabricant du revêtement).
 - Le remplissage par une résine époxydique coulante avec sablage ou sable quartz.
 - Pour les fissures inférieures à 0,5 mm, l'entreprise du présent corps d'état prévoira l'application sur la totalité de la surface d'un primaire d'accrochage.

Art. 0. 20 - Classement UPEC des différentes pièces

Se référencer au cahier CSTB n°3782 en vigueur.

Art. 0. 21 - Prescriptions techniques pour « sols souples »

0.21.1 - Traitement des joints

Joints de dilatation

A l'aplomb des joints de dilatation situés contre paroi verticale :

- Au droit de ce joint de dilatation, l'entreprise laissera un vide de même largeur.
- Ce dernier sera rempli par un joint mastic élastomère de première catégorie.
- A l'aplomb des joints de dilatation en milieu de plancher : l'entreprise prévoira la fourniture et la pose d'un profil DILEX-KS de chez Schlüter (ou équivalent).
- Le profil sera en aluminium ou en laiton selon la couleur du revêtement de sol retenu.

Joints de retraits et de scies

Les joints de retraits seront rebouchés (après séchage du dallage), l'entreprise prévoira :

- Le nettoyage du joint,
- L'application d'un primaire d'accrochage adapté au produit de remplissage,
- Le remplissage par une résine époxydique coulante avec sablage ou sable quartz.

- Traitement des fissures de 0,4 à 4 mm d'épaisseur. Pour les fissures, l'entreprise de Gros-Œuvre prévoira :
 - L'ouverture des fissures :
 - L'application d'un primaire d'accrochage (de type acétate de polyvinyle) adapté au produit de remplissage (le primaire employé possédera un avis technique et devra être recommandé par le fabricant du revêtement).
 - Le remplissage par une résine époxydique coulante avec sablage ou sable quartz.
 - Pour les fissures inférieures à 0,5 mm, l'entreprise du présent corps d'état prévoira l'application sur la totalité de la surface d'un primaire d'accrochage.

0.21.2 - Ragrée pour les sols

Sur les ouvrages anciens

Le présent lot exécutera un ragréage sur toute la surface du plancher et cela conformément aux préconisations du fabricant. La prestation comprend :

La préparation des supports :

- Le grattage des colles et des anciens ragréages, la reprise des fissures (tel que décrit ci-dessus)
- Le nettoyage, dégraissage et dépoussiérage
- L'application d'un primaire d'accrochage adapté (pour sol absorbant ou non)
- L'exécution d'un ragréage de classe :
 - P3S (ragréage résine et fibré) → pour les bureaux et circulations des bureaux et autres locaux classés P3 ou P3S selon la notice sur le classement UPEC des locaux de Novembre 2004.
 - P4S (ragréage résine et fibré) de type P4SR de chez WEBER ou équivalent, épaisseur selon classement du local (variation de 3 à 10 mm) → pour les locaux classés P4 ou P4S, selon la notice sur le classement UPEC des locaux de Novembre 2004.
- Ponçage des sols,
- Reprises ponctuelles et ponçage.

0.21.3 - Mise en œuvre des sols souples

0.21.3.1 - Conditions de pose

Les prescriptions concernant les conditions de pose (temps de séchage du support notamment), les joints périphériques, les seuils, ... sont conformes au DTU 53.1 à 53.2.

- Une période de stabilisation de minimum 2 semaines sera respectée entre la pose du revêtement et les travaux de finitions.
- A partir de la période de finitions les conditions hygrométriques et de températures seront proches de l'état futur l'utilisation des locaux – y compris mise en route du chauffage, ou chauffage de chantier à si nécessaire.

0.21.3.2 - Adhésifs

L'entreprise doit :

- L'utilisation d'un adhésif préconisé par le fabricant (se reporter à l'avis technique)
- L'adhésif en résine acrylique en dispersion aqueuse,
- Le simple encollage,
- L'application par spatule crantée fine (entraxes des dents ≤ 4 mm).
- Elles doivent être titulaires d'un avis technique ou à défaut d'un Cahier des Prescriptions Techniques. L'Entrepreneur doit respecter scrupuleusement les indications des fabricants pour l'emploi du matériau et la pose des revêtements. L'entreprise indiquera avant intervention le type d'enduit de lissage et de colle (composition,) qu'elle utilisera.
- Les colles et fixations de revêtements de sol, les masses de ragréage et les primaires utilisés devront être à minima classés EC1 (très faibles émissions de COV) suivant la classification EMICODE.

0.21.3.3 - Pose du revêtement souple

L'entreprise veillera à ce que :

- Le revêtement soit déroulé au minimum 24 heures avant l'encollage et cela dans les locaux où doit s'effectuer la pose,
- La pose des lés se fasse perpendiculaire à la façade vitrée,
- Les lés soient inversés (1/2),
- Un jeu entre lés de ≤ 1 mm soit respecté,

- Le marouflage soit effectué en 2 temps :
 - à la main lors de la mise en place du lé,
 - à l'aide d'un rouleau à maroufler passé sur la totalité de la surface.

0.21.3.4 - Traitement des joints de lés

L'entreprise doit :

- La réalisation des chanfreins des joints (+ de 24 heures après encollage), par une chanfreineuse électrique équipée d'une fraise (grande largeur 2,5 mm, petite largeur 1 mm, hauteur 2 mm)
- La réalisation des chanfreins que sur l'épaisseur de la couche compacte en PVC, pas sur la sous-couche mousse.
- Avant d'effectuer la soudure à chaud, déposer de part et d'autre du cordon de soudure de la craie blanche sur le joint, afin d'éviter toute brillance.
- Soudure à chaud par appareils à soudure automatique avec variateur à air chaud muni d'une buse multi-sorties, prévue à cet effet.

Art. 0. 22 - Prescriptions techniques « sols durs »

0.22.1 - Tolérances d'exécution et de poses pour les ouvrages en carrelage

Tolérance sous règle de 200 cm :

- Planéité : 1,5 mm
- Décalage du niveau initial : 3 mm
- Alignement des joints : < 1,2 mm
- Les joints horizontaux et verticaux seront parfaitement alignés.

0.22.2 - Ragréage pour les sols

Sur les ouvrages anciens

Le présent lot exécutera un ragréage sur toute la surface du plancher et cela conformément aux préconisations du fabricant. La prestation comprend :

La préparation des supports :

- Le grattage des colles et des anciens ragréages, la reprise des fissures (tel que décrit ci-dessus)
- Le nettoyage, dégraissage et dépoussiérage
- L'application d'un primaire d'accrochage adapté (pour sol absorbant ou non)
- L'exécution d'un ragréage de classe :
 - P3S (ragréage résine et fibré) → pour les bureaux et circulations des bureaux et autres locaux classés P3 ou P3S selon la notice sur le classement UPEC des locaux de Novembre 2004.
 - P4S (ragréage résine et fibré) de type P4SR de chez WEBER ou équivalent, épaisseur selon classement du local (variation de 3 à 10 mm) → pour les locaux classés P4 ou P4S, selon la notice sur le classement UPEC des locaux de Novembre 2004.
- Ponçage des sols,
- Reprises ponctuelles et ponçage.

0.22.3 - Mise en œuvre des revêtements de sols durs

Pose collée

Pose collée à l'aide d'un mortier colle mince spécial bénéficiant d'un Avis Technique C.S.T.B. et choisi en fonction des supports et matériaux.

Avant pose, préparation des supports comprenant :

- Sols béton : ragréage P3S ou P4S selon classement des locaux
- Murs béton : brossage des bétons, ragréage si nécessaire.

0.22.4 - Mise en œuvre des revêtements muraux durs collés

Colle

L'entreprise devra fournir le procès-verbal de la colle employée ; celle-ci devra posséder un avis technique du CSTB et répondre aux spécifications suivantes :

Colle pour mise en œuvre selon les différents subjectiles ;

Colle spécifique pour locaux très humides ;

L'adhérence des carreaux se fera sur la totalité de leur surface ;

Les joints seront remplis par un coulis hydrofuge ayant les spécifications techniques tant pour le support que la spécification des locaux très humides.

Pose

Toutes coupes, découpes, façons et sujétions d'exécution et de mise en œuvre :

- La finition des rives (bords libres) par un carreau avec 1/4 de rond ;
- Le choix dans la gamme catégorie 1 ;
- La pose des revêtements muraux avant la pose des équipements

Art. 0. 23 - Prescriptions techniques « Peinture »

0.23.1 - Réception des subjectiles et des supports

Avant de commencer ces travaux, le titulaire du présent corps d'état devra réceptionner les supports. Cette réception contradictoire, en présence du maître d'œuvre et des entrepreneurs qui ont réalisé les supports, fera l'objet d'un procès-verbal mentionnant la réception sans réserve ou éventuellement la liste des travaux rectificatifs ou complémentaires à entreprendre pour satisfaire au respect des prestations et des tolérances exigées dans l'exécution des supports, ainsi que la vérification du taux d'humidité.

Si la réception contradictoire n'est pas faite avant l'exécution du revêtement, l'entrepreneur du présent corps d'état sera réputé avoir réceptionné les supports sans réserve et il supportera alors sans supplément de prix les conséquences techniques et financières des défauts éventuels qui pourraient se révéler ultérieurement.

0.23.2 - Etude préalable

Etablissement et diffusion des notes techniques et des plans indiquant notamment :

- La nature de subjectile, la qualité et le type et la couleur des revêtements à réaliser,
- Les fiches techniques d'utilisation des produits,
- Les mesures utilisées pour assurer la protection des ouvrages,
- Les fiches d'entretien des matériaux utilisés,
- Les procès-verbaux de comportement au feu des matériaux.

0.23.3 - Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires et d'apprêts seront exécutés conformément aux articles 4.4 - 4.3 - 4.5 du DTU 59-1 en fonction de la nature du subjectile et de la qualité de finition exigée par le Maître d'Œuvre.

0.23.4 - Peintures employées & classement environnement « Ecolabel »

Les peintures employées (sauf spécification particulière) seront toutes :

- De phase aqueuse
- Labellisées NF
- De qualité NF Environnement, aux alkydes (aqueuse) et/ou acrylique (aqueuse) sans éthers de glycol et/ou certifiés ECOLABEL Européen
- Classement A+ ou A, pour les émissions de COV, se reporter au lot 00 Prescriptions Communes à tous les Corps d'Etats.
- De qualité au moins équivalente à la marque La Seigneurie, Zolpan, Sto, Tollens, Gauthier ou équivalent.
- Peinture lessivable (eau + produits détergents)

0.23.5 - Classement des qualités et d'aspects des peintures

Classement des peintures :

- Selon la norme EN 13 300, les peintures employées seront de qualité lavable (pour les peintures satinées et brillantes) et résistantes à l'abrasion humide (pour les peintures mates, satinées et brillantes) de :
 - **Classe 1** → pour les parois des parties communes
 - **Classe 2** → pour les plafonds des parties communes
 - **Classe 1** → pour les parois et plafonds des pièces humides des logements
 - **Classe 2** → pour les parois des pièces sèches des logements.
 - **Classe 3** → pour les plafonds pièces sèches des logements

Pouvoir couvrant :

- Selon la norme EN 13 300, la peinture employée aura un pouvoir couvrant minimum de **Classe 2**.

Définition des qualités de finition :

Sauf cas particuliers précisés au chapitre description des travaux ci-après les qualités de finition (pour les parois verticales et horizontales peintes) seront les suivantes :

- **Classe C dite « élémentaire »** → pour les maçonneries de bloc de béton et les parements de classe courante des bétons,
- **Classe B dite « courante »** → quel que soit le subjectile pour les parois des locaux techniques, des escaliers de secours et de services,
- **Classe A dite « soignée »** → quel que soit le subjectile pour les parois des circulations communes horizontales et les pièces des logements, etc. ...)
- **Très soignée** → type laque Classe A + finition + effet décoratif.

Définition du degré de brillant

Le degré de brillance est défini à l'article 6.2.1 du D.T.U. 59-1. Le degré de brillance demandé est le suivant :

- **Mat** (Bs compris entre 0 & 10), pour les plafonds des pièces sèches.
- **Satiné mat** (Bs compris entre 10 & 20), pour les parois des pièces sèches.
- **Satinée moyen** (Bs compris entre 20 & 45), pour les parois et plafonds des pièces humides
- **Satiné brillant** (Bs compris entre 45 & 60 – **peinture aisément lavable**), pour les menuiseries bois à peindre (portes, plinthes, fenêtres, façades des gaines techniques palières), les parois des circulations communes et du local OM, etc. ...).
- **Brillant** (Bs supérieur à 60), pour les ouvrages métalliques à peindre.

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS

Art. 1. 1 - Ragréage

Description :

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage sous avis technique adapté au support sur l'ensemble des surfaces concernées par un revêtement de sol souple par produit agréé, P3 suivant classement du revêtement, pour rattrapage de la planimétrie.

Les travaux comprennent :

- La réception des supports, le nettoyage, dégraissage et dépoussiérage des sols
- Pour les existants : la réception des travaux du lot 02 GO de mise à niveau après curage des revêtements de sols et chapes existantes, et selon décaissé demandé par le présent lot pour la mise en œuvre de ses revêtements
- Les travaux préparatoires des supports existants dégraissage, etc...
- L'application d'un primaire d'accrochage
- L'exécution d'un ragréage bénéficiant d'un avis technique, de classe : P3 ou P4 selon localisation (épaisseur 2 à 3 mm)
- Ponçage des sols,
- Reprises ponctuelles, ponçage & dépoussiérage

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs, pour tous les revêtements de sols.

Prix :

P3 au m².

P4 au m².

Art. 1. 2 - Chapes allégées

Description :

Fourniture et mise en œuvre de chapes allégées dans les zones existantes où le carrelage aura été curé par le lot 01, pour mise à niveau des supports de revêtements de sol.

Localisation :

Selon plans architecte dans les anciennes pièces humides existantes.

Prix :

Au m²

Art. 1. 3 - Système d'Étanchéité Liquide (S.E.L.)

Description :

Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité liquide (SEL) constitué de résine polyuréthane ALSAN 410 de chez SOPREMA ou SYSTEME MAPEGUM WPS SEL de chez MAPEI. Les travaux comprennent :

- La mise en œuvre selon les prescriptions de l'avis technique
- La réception des supports
- Le nettoyage des supports
- L'application du primaire ALSAN HES
- La pose des toiles (en polyester) de renforts ALSAN, au droit des cueillies, arrêtes et relevés en plinthes.
- L'application de la résine ALSAN 410 :
 - Ouvrages horizontaux : 2 couches de 600 gr/m²
 - Ouvrages verticaux : 3 couches de 300 gr/m²
- Saupoudrage de sable de silice sur la dernière couche pour faciliter la pose du carrelage et de la faïence
- Les ouvrages d'étanchéité au droit des évacuations et ou siphons de sols.

- Le présent lot doit prévoir en synthèse les détails d'exécution et de mise en œuvre des siphons (fournis par le plombier et le cuisiniste) et transmettre au lot 02 GO les réservations nécessaires pour parfaite exécution des étanchéités selon avis technique et DTU.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

La prestation concerne l'étanchéité sous carrelages au sol.

Prix :

Au m².

Art. 1. 4 - Système de Protection à l'Eau (S.P.E.C.)

Description :

Réalisation d'un SPEC de type « Système Mapegum WPS SPEC » de chez MAPEI au sol ou équivalent (possédant un avis technique). La prestation comprend :

- La préparation des supports selon les recommandations du fabricant
- Le « Système Mapegum WPS SPEC convient :
- Pour les parois et sols des locaux EB+ privatif, EB+ collectif et EC, ne comportant pas de siphons de sol.
- Pour les sous-phoniques de type « SOUKARO CONFORT » des chez SIPLAST
- L'application d'un primaire adaptée au support :
- Supports fermés (carrelage, dalles thermoplastique, panneaux bois, peinture, etc. ...) → application du primaire Mapeprim SP
- Autres supports → application du primaire Primer G
- Application de la résine Mapégum WPS (après séchage du primaire) et marouflage l'armature Mapeband PE 120 au droit des points singuliers (angles, remontées en plinthes, etc. ...)

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

La prestation concerne les parois revêtues de carrelage ou de faïence y compris crédences.

Prix :

Au m².

Art. 1. 5 - Sous-couche phonique pour carrelage

Description :

Sur tous les sols recevant du carrelage, fourniture et pose d'un complexe d'isolation (épaisseur 14 mm) acoustique aux bruits de chocs de type « **SOUKARO CONFORT** » de chez **SIPLAST** ou équivalent (possédant un avis technique). La prestation comprend :

- La mise en œuvre du produit selon les recommandations notifiées dans :
 - L'Avis technique du CSTB
 - Le rapport d'essai du CSTB AC11-6029447
- Le respect de la contrainte acoustique $\Delta L \geq 20$ dB (carreaux de 30 x 30 cm),
- La plaque bitume calcaire avec sous-couche résiliente,
- Le mortier colle et le mortier joint,
- Le joint mousse,
- La grille de renfort « **Souka' Grille P3** » pour un classement UPEC → P3
- Le complexe d'isolant recevant un système de protection à l'eau S.P.E.C décrit dans article spécifique du présent lot.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Hors locaux carrelés en sous-sol et RDC

Prix :

Au m².

Art. 1. 6 - Revêtements de sols

1.6.1 - Sol souple linoleum – S1

Description :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol Linoléum naturel de type MARMOLEUM de chez FORBO ou équivalent.

Performance technique :

- Epaisseur : 3.2mm
- Classement UPEC : selon PE00-tableau de finition par local
- Efficacité acoustique certifié : $\Delta L_w = 19$ dB,
- Résistance au feu : Cfl-s1
- Glissance : R8

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant qui préconisera également la colle à utiliser et de la norme NF DTU 53.2

Teintes dans la gamme du fabricant au choix de l'Architecte sans limitation du nombre de coloris. Y compris sujétions de coupes, découpes, angles, chute et finitions.

Les travaux comprennent :

- La mise en place des profils (adaptés à l'ouvrage) de finitions, de constructions et seuils en inox de type SCHLUTER ou équivalent
- La pose par collage en plein
- Le nettoyage des sols avant la mise en place des protections

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

1.6.2 - Escaliers en revêtement linoleum – S1

Description :

Fourniture et pose d'un revêtement marche et contremarche en revêtement en sol souple linoleum Avec profil de nez de marche antidérapant en aluminium ou avec insert caoutchouc de chez SCHULTER ou équivalent, soumis au choix de l'architecte.

L'entreprise renseignera en synthèse le détail du profil du nez de marche béton à façonner par le lot 02 GO

Y cis exécution des ouvrages pour de signalétique PMR, à savoir :

- bande visuelle et podotactile à 50 cm du bord des paliers constituée de clous inox scellés
- nez de marches contrastés visuellement et antidérapants
- 1 ère et dernière marches pourvues d'une contremarche contrastée

Localisation :

Selon plans architecte.

Prix :

Ensemble.

1.6.3 - Revêtement carrelage en grès cérame format 20cmx20cm- S2

Description :

Fourniture et pose d'un carrelage anti dérapant R8/R9 en grès cérame gamme PAVIGRES 21 ou équivalent.

- Performance technique :

- Classement UPEC : selon PE00-tableau de finition par local
- Glissance : R8/ R9
- Format : 20 x 20 cm

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant et de la norme NF DTU 53.2

Teintes au choix de l'architecte dans la gamme de couleur du fabricant

Les travaux comprennent :

- La transmission dans le cadre de la synthèse des niveaux brut à mettre en œuvre par le lot 02 GO et tous décaissés nécessaires pour la mise en œuvre des siphons et caniveaux de sol
- La réception du support,
- Le respect du calepinage de l'architecte,
- Les découpes et une mise en œuvre soignée,
- La pose avec la colle préconisée par le fabricant et selon le type d'ouvrage (PV technique de la colle à fournir avant travaux),
- Les plinthes à gorge assorties (dito le revêtement de sol, avec la tranche haute chanfreinée et de même finition) hauteur selon détail architecte,
- Le joint souple entre la plinthe et le sol en carrelage (en finition de sous-couche acoustique de désolidarisation retournée),
- Les joints seront remplis par un produit de type weber, joint flex de chez WEBER ou équivalent,
- L'exécution d'un joint souple sur les entourages des huisseries les découpes soignées au droit des réseaux,
- L'exécution de sabots maçonnés pour toutes les sorties de réseaux en dalle sur la hauteur de la plinthe. Cis toutes finitions en surface après exécution des raccordements par le plombier.
- L'insertion des profils SCHULTER aluminium adaptés au droit des joints de constructions et seuils au droit des changements de revêtement choix selon approbation de l'architecte
- Les détails d'exécution et de mise en œuvre des siphons (fournis par le plombier et le cuisiniste) et transmission au lot 02 GO des réservations nécessaires pour parfaite exécution des étanchéités au droit des siphons selon avis technique et DTU.
 - Fourniture des siphons par le plombier et le cuisiniste
 - Scellement des platines par le lot GO sur indication des hauteurs transmises par le présent lot
 - Réalisation de l'étanchéité et pose des siphons par le présent lot forme de pente et pointe de diamant 1m x1 m autour des siphons et caniveaux notamment pour les locaux de la cuisine.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Glissance R8 au m²

Glissance R9 au m²

1.6.4 - Revêtement carrelage en grès cérame format 40cmx40cm– S3

Description :

Fourniture et pose d'un carrelage anti-dérapant en grès cérame avec plinthes à gorge gamme PAVIGRES 21 ou équivalent.

- Performance technique :

- | | |
|---------------------|--|
| - Classement UPEC : | selon PE00-tableau de finition par local |
| - Glissance : | R8/ R9 |
| - Format : | 40 x 0 cm |

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant et de la norme NF DTU 53.2

Teintes au choix de l'architecte dans la gamme de couleur du fabricant

Les travaux comprennent :

- La transmission dans le cadre de la synthèse des niveaux brut à mettre en œuvre par le lot 02 GO et tous décaissés nécessaires pour la mise en œuvre des siphons et caniveaux de sol
- La réception du support,
- Le respect du calepinage de l'architecte,
- Les découpes et une mise en œuvre soignée,
- La pose avec la colle préconisée par le fabricant et selon le type d'ouvrage (PV technique de la colle à fournir avant travaux),
- Les plinthes à gorge assorties (dito le revêtement de sol) hauteur selon détail architecte,
- Le joint souple entre la plinthe et le sol en carrelage (en finition de sous-couche acoustique de désolidarisation retournée),
- Les joints seront remplis par un produit de type weber, joint flex de chez WEBER ou équivalent,
- L'exécution d'un joint souple sur les entourages des huisseries les découpes soignées au droit des réseaux,

- L'exécution de sabots maçonnés pour toutes les sorties de réseaux en dalle sur la hauteur de la plinthe. Cis toutes finitions en surface après exécution des raccordements par le plombier.
- L'insertion des profils SCHULTER aluminium adaptés au droit des joints de constructions et seuils au droit des changements de revêtement, choix selon approbation de l'architecte
- Les détails d'exécution et de mise en œuvre des siphons (fournis par le plombier et le cuisiniste) et transmission au lot 02 GO des réservations nécessaires pour parfaite exécution des étanchéités au droit des siphons selon avis technique et DTU.
 - Fourniture des siphons par le plombier et le cuisiniste
 - Scellement des platines par le lot GO sur indication des hauteurs transmises par le présent lot
 - Réalisation de l'étanchéité et pose des siphons par le présent lot forme de pente et pointe de diamant 1m x1 m autour des siphons et caniveaux notamment pour les locaux de la cuisine.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Glissance R8 au m²

Glissance R9 au m²

1.6.5 - Tapis de sol encastré dans cadre métallique - S4

Description :

Fourniture et pose d'un tapis brosse selon implantations architecte, en tapis type Tuftiguard y compris fourniture du cadre, conforme aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Transmission dans le cadre de la synthèse des réservations à mettre en œuvre par le lot 02 GO pour la mise en œuvre des tapis de sol.

Finitions et teintes soumis à l'approbation de l'architecte

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

Art. 1. 7 - Revêtements sur murs

1.7.1 - Faïence toute hauteur – R1

Description :

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en faïence toute hauteur de type PAVIGRES sur toutes les surfaces selon détail et implantation architecte.

Teinte au choix de l'architecte.

Les travaux comprennent :

- L'insertion de profils de finitions en PVC adaptés pour les angles rentrants et les angles saillants et finitions des rives verticales.
- Un joint mastic étanche imputrescible et anti fongique appliqué aux raccordements entre revêtement mural durs, appareils sanitaires et huisseries métalliques

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

1.7.2 - Faïence dossier – R2

Description :

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en faïence en dossier de type PAVIGRES hauteur selon détail et implantation architecte.

Teinte au choix de l'architecte.

Les travaux comprennent :

- L'insertion de profils de finitions en PVC adaptés pour les angles rentrants et les angles saillants et finitions des rives verticales.
- Un joint mastic étanche imputrescible et anti fongique appliqué aux raccordements entre revêtement mural durs, appareils sanitaires et huisseries métalliques

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

1.7.3 - Protection murale - R3

Description :

Fourniture et pose d'une protection murale PVC de 1.5 mm type ACROVYN ou équivalent, sur une hauteur de 90cm selon détails architecte

La pose sera collée et vissée avec sujétion de masquage des fixations au mastic et à la teinte y compris toutes sujétions de cornières d'angles toute hauteur selon repérage y compris toute découpe et pose sur façade de gaine technique

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Protection au m².

Cornières d'angle au ml.

Art. 1. 8 - Couvre joint sur joint de dilatation

Description :

Fourniture et pose de couvre joint de dilatation au sol du type avec un profilé en laiton, aluminium ou acier inoxydable, avec une zone de déformation de 20 ou 30 mm de largeur.

Les couvre joints seront adaptés aux revêtements de sol pour assurer une parfaite continuité.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au ml.

CHAPITRE 2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE

L'ensemble des peintures est à réaliser sur support toile de verre

Art. 2. 1 - Préparation des supports

Description

L'entreprise réalisera la préparation adaptée selon les supports, d'une façon générale la prestation comprend :

- L'enlèvement des films minces → tissus de verre, papier peint, etc. ...
- L'enlèvement des clous, vis, chevilles, taquets, pattes de scellements, etc...,
- Les rebouchages liés à la dépose des ouvrages ou autres,
- Le grattage des peintures écaillées et faiblement adhérentes,
- Le lessivage et le rinçage à l'eau claire (plusieurs fois, si nécessaires) des peintures existantes,
- La réalisation d'une couche d'impression durcissante et pénétrante à base d'agents fongicides et hydrofugeants.
- Les rebouchages nécessaires avant réalisation de l'enduit de finition
- L'incorporation de tissus « armatures de renfort », selon nécessité,
- Au droit des peintures d'aspects granuleux, il sera prévu un ponçage et un enduit repassé.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

Art. 2. 2 - Peinture polyuréthane acrylique de sol – S5

Description

Fourniture et pose d'une peinture polyuréthane de sol (mono composant) de type ISOVIC P12 chez JANVIC ou équivalent sur les sols des locaux techniques.

Caractéristiques techniques :

- Résistance à la rayure → 7N selon ISO 4586-2
- Test d'adhérence → classe 0 selon ISO 2409
- Test d'adhérence → 4,1 MPa selon EN 1542
- Perméabilité à l'eau → W3 selon EN 1062-3
- Résistance à la glissance → anti glissance pour les sols extérieurs
- Conformité CE → oui selon EN 1504-2
- Classement pour les émissions COV : A+ selon ISO 16000
- Les travaux comprennent :
- La réception des supports
- La mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant.
- L'application du primaire
- L'application au rouleau de la peinture de sol (2 couches) → sol y compris remontées en plinthes de 30 cm
- Y compris toute sujétions au droit des siphons de sol

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Sols intérieurs au m².

Sols extérieurs au m².

Art. 2. 3 - Peinture sur béton

Description

Fourniture et pose de peinture sur béton. Les travaux comprennent :

- La réception des supports.

- La préparation des supports en fonction du support et de la classe de finition « A soignée ».
- Couche d'accrochage
- Enduit pelliculaire, ponçage et révisions
- Couche d'impression
- 2 couches de finition

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

Art. 2. 4 - Peinture sur supports plâtre ou enduits

Description

Fourniture et pose de peinture sur plâtre ou enduits, mise en œuvre sur toile de verre sur murs et plafonds

Les travaux comprennent :

Les travaux comprennent :

- La réception des supports.
- La préparation des supports en fonction du support et de la classe de finition « A soignée ».
- Couche d'accrochage avec toile de verre
- Enduit pelliculaire, ponçage et révisions
- Couche d'impression
- 2 couches de finition

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

m²

Art. 2. 5 - Peinture sur supports plâtre type PREGYWAB

Description

Fourniture et pose de peinture sur plâtre extérieur de type PREGYWAB posé par le lot 06 (étiquette P6 sur carnet de détails architecte), mise en œuvre sur toile de verre. Les travaux comprennent :

Les travaux comprennent :

- La réception des supports.
- La préparation des supports en fonction du support et de la classe de finition « A soignée ».
- Couche d'accrochage avec toile de verre
- Enduit pelliculaire, ponçage et révisions
- Couche d'impression
- 2 couches de finition

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

m²

Art. 2. 6 - Peinture sur ouvrages métalliques

Description

Fourniture et pose d'une peinture acrylique sur ouvrages métalliques, Les travaux comprennent :

- La préparation des supports : brossage des parties rouillées, ponçage, époussetage, etc.... adapté à l'état du support et pour une finition de classe A.
- Une couche anti-rouille

- 2 couches de finition de finition satinée ou brillante, finition et couleur aux choix de l'architecte.
- Pour les canalisations de fluides chauds, les produits employés seront adaptés pour corps chauds.
- Coloris au choix de l'Architecte.
- Pour les canalisations de fluides chauds, les produits employés seront adaptés pour corps chauds.

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

m²

Art. 2. 7 - Peinture ou lasure sur menuiseries bois

Description :

Fourniture et pose d'une peinture acrylique, finition de la classe A, spécifique aux subjectiles bois intérieures ou lasure au choix de l'architecte pour les bâtis de portes. Les travaux comprennent :

- La préparation des supports : brossage, ponçage, époussetage des bois, etc... adapté à l'état du subjectile et pour une finition de classe A.
- Une couche d'impression et ponçage,
- Un enduit pelliculaire, ponçage et révisions.
- 2 couches de finition de finition satinée ou brillante, finition et couleur aux choix de l'architecte.

La prestation concerne les ouvrages ci-après pour l'ensemble des locaux :

- Les portes de distribution,
- Les bâtis bois,
- Les trappes de visites,
- Les plinthes bois,
- Les habillages divers type champlats,
- Les coffres de volets roulants,
- Les portes des locaux techniques,
- Les façades de gaines techniques,
- Etc...

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

Au m².

Art. 2. 8 - Peinture sur réseaux PVC, cuivre, métallique

Description :

Fourniture et pose d'une peinture acrylique, finition de la classe A, spécifique pour support PVC.

Les travaux comprennent :

- La préparation des supports (dégraissage)
- Une couche d'accrochage adaptée au support PVC, ou cuivre ou métallique
- 2 couches de finition de finition satinée ou brillante, finition et couleur aux choix de l'architecte.

Localisation :

La prestation concerne la peinture des réseaux apparents : PVC, cuivre, acier galvanisé, etc.. du projet.

Prix :

Au m².

Art. 2. 9 - Nettoyage de fin de chantier

2.9.1 - Généralités

L'entrepreneur du présent corps d'état à la charge du nettoyage afin de livrer le bâtiment en parfait état de propreté.

Ce nettoyage concerne l'intérieur et l'extérieur des bâtiments et Comprend un nettoyage de pré-réception et un nettoyage à la livraison

2.9.2 - Conditions d'intervention

Il est rappelé que chaque entreprise doit assurer le nettoyage des locaux et des équipements de son corps d'état après son intervention, enlever la protection de ses ouvrages tels que films protecteurs, emballages plastiques ou autres dispositifs et évacuer les gravois. (Débris divers, chutes de matériaux, containers, etc.).

En conséquence avant d'intervenir le titulaire du présent corps d'état procédera à un état des lieux pour chacun des locaux en présence des autres entreprises de finition (électricité - faux-plafonds - revêtements de sol - menuiseries etc.) et du maître d'œuvre. Si nécessaire un nettoyage complémentaire sera demandé aux entreprises défailtantes ou effectué au titre du compte prorata sur décision du maître d'œuvre.

2.9.3 - Etendue des prestations

Elle comprend la fourniture des moyens et des produits nécessaires.

Les prestations de nettoyage s'étendent à tous les locaux accessibles quelle qu'en soit leur nature.

Produits de nettoyage

Les moyens et les produits utilisés devront être compatibles avec les matériaux à nettoyer et leur support et ne pas occasionner de contraintes pour l'entretien ultérieur. L'entrepreneur du présent corps d'état devra s'en assurer auprès des différents fournisseurs.

2.9.4 - Description des travaux

2.9.4.1 - Nettoyage des sols

Selon leur nature les revêtements de sol seront traités comme suit :

- Peinture de sol → balayage puis lavage,
- Carrelage ou similaire → balayage, grattage & lavage,
- Sols thermoplastique ou similaire → aspiration mécanique, puis lavage

Nettoyage des murs

Selon leur nature les revêtements muraux seront traités comme suit sur toute la hauteur :

- Peinture sur plâtre ou placo → dépoussiérage à sec ou humide,
- Boiseries - Panneaux bois ou métal → dépoussiérage à sec,
- Carrelage ou similaire → grattage & lavage.

Pour chaque type de revêtement, le traitement sera complété par le nettoyage des salissures ponctuelles telles que marques de doigt ou autres.

2.9.4.2 - Vitrerie - Miroiterie

Les vitrages des menuiseries intérieures seront soigneusement grattés et lavés sur les deux faces.

2.9.4.3 - Châssis de façade

Le nettoyage des châssis et des vitrages des menuiseries extérieures est à la charge du présent corps d'état.

2.9.4.4 - Equipements sanitaires

Les équipements sanitaires tels que lavabos - cuvettes WC etc. et leurs accessoires divers seront traités comme suit :

- Grattage éventuel des traces de plâtre ou peinture,
- Décapage
- Nettoyage aux produits désinfectants.

2.9.4.5 - Petits équipements divers

Les équipements divers tels que prises de courant, interrupteurs, poignées de porte, plaques de propreté, etc. seront traités comme suit :

- Détachage des salissures,
- Nettoyage à sec ou au produit lustrant selon la matière.

2.9.4.6 - Dépoussiérage

Les façades, les portes, les parois intérieures, le plafond et le sol ainsi que les équipements tels que éclairage, miroirs, barre d'appui, plaque de commande etc. seront dépoussiérées puis nettoyées selon les spécifications propres à chaque type de revêtement ou nature de matériau.

Localisation :

Concerne l'ensemble des logements, des locaux et façades des bâtiments et sous-sol.

Prix :

Avant les OPR : un nettoyage à l'ensemble

Pour la réception des travaux : un nettoyage à l'ensemble.

CHAPITRE 3 - VARIANTE

Art. 3. 1 - VARIANTE 5 - Faïence

Description :

Pour toutes les salles d'eau des chambres individuelles, des studio, et des appartements

En modification de l'article 1.6.1 Faïence toute hauteur, fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en faïence de type PAVIGRES uniquement :

- Sur 1.30m pour les appareils sanitaires, 3 côtés
- Sur 1.30m pour les plans vasques, 3 côtés
- Toute hauteur dans la douche 3 côtés
- Selon détail et implantation architecte.
- Teinte au choix de l'architecte.

Les travaux comprennent :

- L'insertion de profils de finitions en PVC adaptés pour les angles rentrants et les angles saillants et finitions des rives verticales.
- Un joint mastic étanche imputrescible et anti fongique appliqué aux raccordements entre revêtement mural durs, appareils sanitaires et huisseries métalliques

Localisation :

Selon plans architecte A40 repérage des revêtements de sols et murs

Prix :

En moins-value par rapport à l'article 1.6.1.